Le CESE s'est prononcé sur l'emploi des seniors

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/04/2018

Saisine liée : L'EMPLOI DES SÉNIORS

Séance plénière du 25 avril 2018

Avis rapporté par Alain Cordesse au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Sylvie Brunet.

Télécharger l'avis sur l'emploi des seniors

Téléchargez la note de synthèse

Cet avis s'inscrit dans la continuité de travaux d'évaluation des politiques publiques en faveur de l'emploi des seniors réalisés, ces dernières années, par la Cour des comptes. Le bilan mitigé du contrat de génération publié dans le rapport annuel 2016 de la Cour, la recherche d'explications à l'absence de « décollage » du dispositif et finalement la décision de son abandon ont constitué le point de départ de la réflexion du Conseil économique, social et environnemental.

A partir du début des années 2000, une réorientation des politiques publiques caractérisée par la mise en extinction des préretraites à financement public et par le report progressif des âges de fin d'activité pour garantir l'équilibre financier des régimes de retraite a radicalement transformé la situation des seniors sur le marché du travail. Ces réformes se sont assez vite traduites dans une augmentation sensible et régulière des taux d'activité et d'emploi des quinquagénaires et sexagénaires, accompagnées par une dynamique de dialogue entre 2005 et 2012 (accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005, plan d'action concerté en faveur de l'emploi des seniors de juin 2006, accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 relatif au contrat de génération).

La croissance de la participation des seniors au marché du travail est appelée à se poursuivre compte tenu de la progressivité de la réforme des retraites votée en 2010 : à réglementation inchangée, l'âge moyen de départ en retraite se stabilisera à 64 ans dans un délai de 15 ans.

Bien que les plus de 50 ans aient connu une forte augmentation de leur participation à l'emploi au cours des quinze dernières années, ils présentent une vulnérabilité particulière au chômage en étant surreprésentés parmi les chômeur.euse.s de longue durée et de très longue durée. Toutes durées confondues, le taux de chômage des seniors demeure, certes, inférieur à celui de la population générale mais il a augmenté à un rythme particulièrement soutenu entre 2009 et 2016, se rapprochant de celui des 25-49 ans. En outre, les situations d'inactivité avant la retraite tendent à s'accroître ; elles peuvent en partie être rapportées à des situations de découragement face à une recherche d'emploi infructueuse.

Sur le marché du travail, les seniors se distinguent donc par des difficultés de retour à l'emploi bien supérieures à celles des autres tranches d'âge. La faiblesse du taux d'embauche des seniors est assez générale parmi les pays de l'OCDE mais elle est particulièrement marquée en France où elle n'est pas compensée par une plus forte tendance au maintien dans l'emploi. Or, en dépit de cette forte spécificité des seniors vis-à-vis de l'emploi, toutes les politiques publiques qui leur étaient dédiées se sont éteintes récemment, parfois au nom d'une meilleure prise en compte des caractéristiques individuelles des personnes. Fort de ces constats, le Conseil économique, social et environnemental entend promouvoir un choix de société favorisant l'activité et le maintien dans l'emploi des seniors, dans les entreprises comme dans la fonction publique, fondé sur la lutte contre les stéréotypes et les discriminations en fonction de l'âge et le sexe, la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration pour tou.te.s de la qualité de vie au travail. La cohésion entre les différentes générations ainsi que la transmission des valeurs « métiers » et des gestes professionnels conditionnent le caractère durable des entreprises et même de leur compétitivité.

L'avis est adopté. Résultat du vote : 143 pour, 0 contre, 16 abstentions.

Alain Cordesse siège au CESE à la section du travail et de l’emploi et représente le groupe des entreprises au titre de l’économie sociale et solidaire (ESS).

© - copyright CESE - Novembre 2026